

Une VOIX: A l'ordre!

M. GRAYDON: Il n'y a sûrement rien à reprendre à cela; j'emploie exactement les mots dont le premier ministre se servait lorsque le très honorable R. B. Bennett était au pouvoir; je ne crois donc pas qu'on puisse me reprocher ces expressions. Puis-je continuer?

Malgré la majorité automatique qu'il possède, qui l'appuie, le premier ministre a dû convoquer le Parlement, non pour obtenir le vote de confiance de notre parti, ou du parti de la C.C.F., ou des créditistes ou d'aucun autre groupe de ce côté-ci de la Chambre, car il l'a déclaré sans embages dans son discours, où il disait en substance: "Si je ne puis m'assurer l'appui décisif de mes propres gens au Parlement, je ne croirai pas devoir poursuivre ma tâche." Voilà, il me semble, le nœud de la question. En réalité, le Parlement a été convoqué afin de réunir les membres du parti libéral pour que l'effort de guerre se poursuive dans ces conditions.

Je n'ajouterai rien de plus pour le moment. Pour bien étayer l'attitude de notre parti, nous nous bornerons à dire au premier ministre qu'il n'a ni notre confiance ni celle de la population canadienne. Si nous ne pouvons voter pour un tel amendement, c'est parce qu'il équivalait à un amendement du Gouvernement présenté par le premier ministre, par l'entremise de l'honorable député de Rosetown-Biggart.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur...

M. GRAYDON: Je ne dis pas qu'on l'ait fait à dessein.

M. COLDWELL: Cette mise au point me plaît.

M. GRAYDON: Non, ce n'est pas ce que je laisse entendre, mais je demande que personne ne m'interrompe d'ici la fin de mes observations. Je dirai à l'honorable député de Rosetown-Biggart que je n'avais pas l'intention de l'accuser d'avoir pactisé avec le premier ministre dans la présentation de cet amendement. De fait, il est maintenant si près du Gouvernement qu'il n'a pas à conspirer; ils agissent tous deux de concert. La situation dans laquelle nous nous trouvons présentement veut que nous votions contre cet amendement parce que, en réalité, il est semblable à la motion du premier ministre. Nous ne pouvons faire confiance à un Gouvernement qui, si je puis m'exprimer ainsi, a perdu la confiance de la population, bien qu'il n'ait peut-être pas perdu celle de la Chambre, où il dispose d'une majorité docile qui ne représente pas l'opinion du peuple canadien. Tou-

tefois, nous ne pouvons faire confiance à un gouvernement ou à un premier ministre qui a perdu la confiance du peuple canadien.

M. S. H. KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire faire quelques remarques en marge des observations de l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin) et du chef de l'opposition (M. Graydon). Tout d'abord je rappellerai ce que notre groupe s'est efforcé de faire depuis que le premier ministre a proposé sa motion, le 27 novembre. Nous avons alors considéré, et nous croyons encore, que la motion inscrite au *Feuilleton* par le premier ministre était, pour n'employer qu'un terme poli, dénuée de sens. Nous pensons qu'elle comportait peut-être autre chose et ce à quoi nous songions a été assez bien exposé à un moment antérieur de la soirée par l'honorable député de MacLeod (M. Hansell).

Comme nous estimions que ce n'était pas là une motion sur laquelle on pût raisonnablement demander à cette Chambre de voter, après avoir été appelés de toutes les parties du pays, nous avons tenté d'exposer ce que nous croyions être les véritables problèmes qui se posent au pays à l'heure actuelle. Nous l'avons fait tout d'abord au moyen d'un sous-amendement proposé le 27 novembre par le chef de notre groupe, et aujourd'hui même au moyen d'un amendement que j'ai proposé moi-même à la motion principale il y a quelques heures.

Je ferai remarquer à la Chambre que nous avons exposé bien clairement dans le sous-amendement et l'amendement en question que, d'après nous, l'accomplissement d'un vigoureux effort de guerre exige la suppression de toutes distinctions entre les mobilisés et les volontaires, d'une part et, de l'autre, la mobilisation totale des ressources matérielles et financières aussi bien qu'humaines de notre pays. Les honorables députés savent très bien quelle difficulté les membres de notre groupe ainsi que les autres membres de la Chambre ont éprouvée à rédiger des amendements qui soient acceptables à Votre Honneur et qui permettent à la députation de se prononcer sur les questions dont il s'agit véritablement. Il semble, devant la situation actuelle, que tous les efforts en ce sens ont été vains. En conséquence, puisque, en fin de compte, on nous demande de voter sur une motion dénuée de sens, j'estime que nous avons le droit de tenter de la modifier afin de rendre impossible la double interprétation qu'on pouvait donner au texte original.

L'honorable député de Richelieu-Verchères est d'avis que la motion telle qu'amendée par la radiation des mots "sa politique de" ne signifie plus rien. En un sens, il a raison. La motion devient plutôt une résolution sans